



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. restreinte
1^{er} octobre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième réunion directive

Genève, 12 et 13 décembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour

**Désignation d'organisations non gouvernementales
aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

Demande émanant de l'Al-Jawf Women Organization for Development

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de l'Al-Jawf Women Organization for Development une demande en vue de son inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.

Après avoir examiné les informations reçues, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil, l'Al-Jawf Women Organization for Development peut être classée dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil.

Le Conseil voudra sans doute se prononcer sur cette demande à sa cinquante-huitième réunion directive.

On trouvera en annexe des renseignements concernant l'Al-Jawf Women Organization for Development.

Annexe

Renseignements généraux concernant l'Al-Jawf Women Organization for Development

Historique

1. L'Al-Jawf Women Organization for Development a été créée au Yémen en 2001, selon la loi n° 1 relative aux associations et institutions de la société civile. Elle est légalement constituée et, en vertu de son statut financier, peut exercer des activités de développement social dans un but non lucratif.

Buts et objectifs

2. Les objectifs de l'Al-Jawf Women Organization for Development sont les suivants:
- a) Réduire toutes formes de pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Améliorer les conditions de vie des familles pauvres;
 - c) Sensibiliser la population aux questions touchant à la santé et à la culture;
 - d) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique et sociale des femmes;
 - e) Lutter contre les violences à l'égard des femmes;
 - f) Créer et renforcer les capacités parmi les jeunes;
 - g) Contribuer à un développement durable et répondre aux besoins des collectivités locales.

Structure

3. L'Al-Jawf Women Organization for Development se compose de ses fondateurs, d'une assemblée générale, d'un organe exécutif et d'un comité de supervision et d'inspection. L'assemblée générale se réunit une fois tous les six mois et tient des réunions extraordinaires sur demande.

Membres

4. Le comité d'administration compte 11 membres et l'assemblée générale et les six comités sociaux 351 membres.

Ressources financières

5. L'Al-Jawf Women Organization for Development est financée par Oxfam International, l'United States Agency for International Development, l'ambassade des Pays-Bas, l'ambassade du Japon, l'Organisation Dar Al-Salaam, le Fonds social de développement et le Secours islamique.

6. Le tableau ci-dessous présente le rapport financier pour l'année 2011 et le premier semestre de 2012, en dollars.

Rapport financier pour l'année 2011 et le premier semestre de 2012

<i>Type de recettes</i>	<i>(en dollars)</i>	<i>Type de dépenses</i>	<i>(en dollars)</i>
Don d'Oxfam		Aide d'urgence en faveur de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	35 000
	40 000		
Don du Fonds social de développement	120 000	Construction de deux services médicaux	115 000
Don de l'ambassade des Pays-Bas	25 000	Construction de poulaillers	12 500
Don du Secours islamique	7 000	Campagne contre l'excision et organisation d'ateliers	25 000
Fonds de microcrédit		Fourniture de médicaments à des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	7 000
	5 000		
Bourses délivrées par le National Democratic Institute	12 000	Élaboration de microprojets	5 000
Aides et dons provenant d'associations caritatives	75 000	Élaboration de microprojets	5 000
Avoirs en banque		Rémunération du personnel, frais de déplacement et dépenses d'entretien	75 000
	12 500		
Total	311 500		286 500

Relations avec d'autres organisations internationales

7. L'Al-Jawf Women Organization for Development n'est pas dotée du statut consultatif auprès d'autres organes ou institutions spécialisées des Nations Unies, ni d'autres organisations internationales. Elle n'entretient pas non plus de relations privilégiées avec de tels organes, institutions spécialisées ou organisations internationales.

Publications

8. L'Al-Jawf Women Organization for Development publie des rapports sur le développement social et sur des questions telles que l'égalité des sexes, les droits des femmes dans les zones rurales, la marginalisation des femmes, les violences à l'égard des femmes, le désarmement des enfants et le travail des enfants.

Liaison

9. La liaison avec la CNUCED sera assurée par:

M. Tammam Ali Mohammed Ahmed
 Téléphone portable: 00967 734951228
 Courriel: doctortammam@gmail.com

Adresse

10. Al-Jawf Women Organization for Development

Al-Jawf Governate
Sana'a Branch
Al-Adhl street
Sanaa
Yémen
Téléphone: 00967 (01) 673193
Télécopieur: 00967 (01) 673194
Courriel: Aljawf_org@yahoo.com

Langues

11. Les langues de travail de l'Al-Jawf Women Organization for Development sont l'anglais et l'arabe.
-



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. restreinte
21 octobre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième réunion directive

Genève, 12 et 13 décembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour

**Désignation d'organisations non gouvernementales
aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

**Demande émanant de l'Al-Jawf Women Organization
for Development**

Note du secrétariat de la CNUCED

Rectificatif

Sans objet en français.
